



Faire venir mon enfant resté en algerie

Par **samslimane**, le **26/01/2015 à 18:28**

bonjour Maitre .rnrnJe viens par la présente, vous demandez de bien vouloir m'aider dans mon cas compliqué.rnje possède un certificat de résidence de 10 ans, algérien, ainsi que ma femme,et nous avons un premier enfant né en France en 2004 avec un document de circulation pour mineur.rnen 2008 suite à des soucis de famille, nous étions contraint de rester en Algérie, et ma femme a donné naissance a un deuxième enfant en Algérie.rnnous n'avons pas fait de démarches et l'enfant est resté chez sa grand mère,rnaprès un certain temps, nous n'avons pas supportés son éloignement,,et donc, nous avons commencer a faire des va et vient, sans pour autant faire les démarches nécessaires, puisque nous étions en désaccord permanent.rnactuellement tout est rentré dans l'ordre entre nous, et nous voulons le ramené en France.rnje vous demande svp quelle est la démarche ,l'enfant a 6 ans et comprend bien ce qui lui arrive, et nous voulons a tout prix lui éviter ce traumatisme.rnje vous prie Maitre de donné de l'importance à mon mail et de m'orienter.rnveuillez croire Maitre à mes considérations les plus distinguées .

Par **aguesseau**, le **26/01/2015 à 19:48**

bjr,rnvous pouvez consulter ce lien:rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml>rn

Par **citoyenalpha**, le **27/01/2015 à 21:21**

Bonjourrnrn2 solutions rnrn1) demande de regroupement familiale rnrn2) faire venir votre

enfant sous le couvert d'un visa court séjour puis faire une demande en France de carte de séjour vie privée vie familiale (admission exceptionnelle) rnps un enfant mineur ne peut être expulsé
Restant à votre disposition